

RESPONSABLE DE LA SALLE ET DE L'ESPACE DE COMPETITION



L'esprit :

- Devant la **recrudescence d'incivilités** remarquées dans nos salles et le **comportement anti fair-play** de certains spectateurs, dirigeants, entraîneurs et joueurs les uns envers les autres, le rôle du **Responsable de la salle et de l'espace de compétition prend tout son sens**.
- C'est pourquoi la Fédération Française de Handball, relayée par la Ligue du Lyonnais, a décidé de mettre en place un **signe distinctif -brassard-** permettant d'identifier et de valoriser une personne souvent désignée « par défaut » et peu conscient de ses fonctions.
- En relation avec toutes les acteurs de la compétition, il doit **veiller au bon déroulement des matches** et ne pas hésiter à intervenir afin **d'apaiser toutes sources de conflit** possible dans la salle. En demandant d'abord aux personnes de se comporter correctement et, si le comportement anti fair-play est répété, en leur demandant de quitter l'enceinte sportive.

Les qualités du responsable de salle sont :

- *l'organisation, la prévoyance* – **avant** le match pour recevoir au mieux les équipes et le public
- *la neutralité et l'objectivité* – **pendant et après** le match pour assurer la sécurité et le bien-être de tous

Les textes :

Pourquoi un responsable de salle ? (Annuaire FFHB 2012-2013 – Article 88.1)

- Tout club affilié à la FFHB, qui reçoit l'organisation d'un match, est responsable devant elle, des officiels, des joueurs et des spectateurs.
- Le club est tenu de prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon ordre et le respect des joueurs, des arbitres, du délégué, des officiels, et de leurs biens avant, pendant et après les rencontres.

Qui est le responsable de salle ? (Annuaire FFHB 2012-2013 – Article 88.1)

- Le club désigne obligatoirement à cet effet un licencié majeur qui figure sur la feuille de match au titre de « responsable de la salle et de l'espace de compétition ». Ce dernier doit être équipé d'un signe visible depuis l'aire de jeu et par l'ensemble des personnes présentes à la rencontre (brassard ou tout autre signe distinctif). À défaut, le club est sanctionné d'une pénalité financière [...].
- Cette personne doit disposer d'une place réservée à proximité de la table de marque, place identifiée par la fonction qu'il exerce.

Quels sont les missions du responsable de salle ? (Annuaire FFHB - Guide des Compétitions 2012-2013 – Article 9-7)

- La mission essentielle du responsable de la salle et du terrain consiste à mettre en place un dispositif global permettant de garantir le bon déroulement d'une rencontre officielle au sein de l'installation sportive considérée [...].
- Il se met en contact avec les équipes participantes (joueurs et encadrement) et organise leur séjour dans l'installation.
- Il se met en contact avec le délégué, les arbitres et officiels, dès leur arrivée. Il favorise la réalisation de leurs tâches et les accompagne jusqu'à leur départ de l'installation [...].
- Il doit également :
 - Conduire en amont du match les opérations nécessaires au bon déroulement (aménagements des équipements, disponibilité des prestations et des prestataires de service),
 - Assurer l'adéquation des équipements en relation avec les exigences de la compétition considérée au bénéfice des acteurs,
 - S'assurer du respect de la réglementation de la salle concernant l'utilisation de colle ou résine,
 - Garantir la sécurité de ces mêmes acteurs pendant la durée de la rencontre et des périodes adjacentes,
 - Disposer des prestations permettant de répondre à des incidents en matière de santé et/ou de sécurité survenant durant la rencontre.

Astuces !! Le rangement idéal du brassard : avec l'ordinateur de la Feuille de Match Electronique ...